



Envoyé en préfecture le 12/06/2023
Reçu en préfecture le 12/06/2023
Publié le
ID : 064-216400655-20230609-2023_33-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE / FRANTSES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
HERRIKO ETXEKO DELIBERUEN LABURPENA
Séance 9 juin 2023 à 19h00 /
2023ko ekainaren 9ko biltzarra, arratseko 19ak

S²LOW

Date de la convocation / Deialdiaren data	Conseillers en exercice / Kontseilier kopurua	Nombre de présents / Hor zirenak
31 mai 2023 / 2023ko maiatzaren 31a	27	16

Étaient présents / hor izenak :

Jean Louis FOURNIER, Philippe CELAYA, Marie Pierre CLAVENAD, Xalbat GARAT, Philippe GIRALDI, Marc GRACY, Joana IRIGARAY, Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER, Anita LACARRA, Murielle LEIZAGOYEN GALARDI, Bénédicte LUBERRIAGA, Jean Pierre MOUHICA, Maddalen NARBAITS FRITSCHI, Pascal PEYREBLANQUE, Ann SIMON, Gorka TABERNA

Ont donné pouvoir / ahalmena utzi dutenak :

Francis DOMANGÉ (k) à Pascal PEYREBLANQUE (ri)
Laetitia LAC (ek) à (ri) Jean Louis FOURNIER (i)
Jérémy SAVATIER (ek) à Gorka TABERNA (ri)
Nathalie DEJEAN (ek) à Ann SIMON (i)
Antoine COGNAUD (k) à Murielle LEIZAGOYEN GALARDI (ri)
Didier ISASA (k) à Bénédicte LUBERRIAGA (ri)
Thomas OYARZUN (ek) à Anita LACARRA (ri)

Absents/ Hor ez izenak : Nicolas DANIEL, Sébastien GALARD, Max-Henri BLOT CHAMPENOIS, Murielle ARREGUI,

Secrétaire de séance / idazkaria : Ann SIMON

2023-33 Participation classe découverte pour enfants de l'école Sainte Marie d'Ascain / Ezagutza eskolarendako Azkaingo Sainte Marie Eskolako haurrentzat diru laguntza

Il est proposé d'actualiser le mode de participation de la commune pour les enfants fréquentant l'Ecole Sainte Marie d'Ascain qui sont partis en séjour de classe de découverte en Dordogne, à l'instar de ce qui a été fait pour les enfants de l'école publique, partis en classe de neige au mois de mars dernier.

L'aide proposée s'élèverait à 11 €/jour/enfant, plafonnée à 44 € (4 jours). Conditions pour obtenir l'aide : habiter la commune, aide octroyée deux fois maximum dans la scolarité de l'enfant.

La mesure concernerait les enfants des classes de CM1 et CM2 qui sont partis en séjour du 09 au 12 mai 2023. Il est proposé la participation de la commune à hauteur de 1 276 € (29 enfants habitant Ascain X 44 €) à verser sur le compte de l'APEL.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DECIDE de participer pour la sortie scolaire pour un séjour de 4 jours en séjour de classe de découverte en Dordogne des enfants de l'Ecole Sainte Marie d'Ascain à hauteur de 1 276 € (29 enfants habitant Ascain X 44€) à verser sur le compte de l'APEL au vu de l'effectif ayant réellement effectué le séjour.

FIXE les conditions suivantes : habiter la commune, aide octroyée deux fois dans la scolarité de l'enfant, plafond de 44 €/enfant pour 4 jours (11 €/jour).

PRECISE que les crédits sont prévus au budget de l'exercice 2023.

Et ont signé au registre les membres présents / Eta erregistroan hor zirenek izenpetu dute.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus / Egina eta deliberatua gaineko egun, hilabete eta urtean.

Pour extrait certifié conforme / Egiaztaturiko legezko laburpenaren bitartez.

Le Maire / Auzapez Jauna,

Jean Louis FOURNIER

